

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/06/2010

DELIBERATION N° 2010-3

Vu le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique et notamment le 10° de l'article 7 de ce décret,

Sur le rapport du Directeur général,

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique.

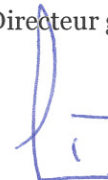
Adopté à l'unanimité des membres du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration,



Alain Juppé

Le Directeur général,



Philippe Courtois